

membres du comité aient eu l'occasion de les étudier à fond. Ce ne sont pas de bonnes méthodes de gestion ni de la bonne administration.

• (9.30 p.m.)

Je voudrais signaler que nous n'avons jamais eu l'occasion d'étudier à fond ces prévisions de dépenses, ce qui nous aurait permis d'indiquer au ministre et à ses fonctionnaires sur quoi ils se trompent et quelles mesures s'imposent pour rendre la pêche viable et prospère dans les provinces de l'Atlantique; c'est notre conviction à nous qui vivons dans cette région.

M. Lundrigan: N'y a-t-il personne en face qui ait l'intention de dire quelques mots? De la seule province du Nouveau-Brunswick, il y a ici cinq députés qui, sauf erreur, ont des pêches...

M. Mahoney: De quel article s'agit-il?

M. Lundrigan: Peu importe. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances là-bas...

Une voix: Quelle est sa circonscription?

M. Lundrigan: Calgary, ou quelque part. Il lui serait peut-être utile d'écouter de temps à autre et de chercher à s'instruire.

Des voix: Règlement.

Une voix: Et vous?

M. Lundrigan: Il y a cinq députés du Nouveau-Brunswick. La question est sérieuse. Nos pêches diminuent. Nous ne parlons pas pour rien.

M. McGrath: Il ne comprendrait pas.

M. le vice-président: A l'ordre. La présidence s'est efforcée d'être indulgente, mais elle ne peut pas facilement presser les députés de prendre part au débat. A mon avis, le député ne peut adopter cette attitude à moins qu'il ne parle de l'article 3 qui est maintenant à l'étude au comité.

M. McGrath: Avant que la question soit mise aux voix, je voudrais appuyer la proposition faite au comité par mon ami de Gander-Twillingate. Nous croyons avoir droit d'exiger que le ministre réponde aux arguments que nous avons exposés au comité, étant donné surtout que nous avons eu si peu de temps pour traiter de cette question lors du débat sur le budget. Il y a un amendement qui porte sur le statut du ministre. Il n'est vraiment pas exagéré de s'attendre à une réaction de sa part.

L'hon. M. Davis: Monsieur le président...

Une voix: Bravo!

L'hon. M. Davis: Tout d'abord, je tiens à dire que l'amendement dont la Chambre est saisie est valable, et certainement de ceux auxquels je peux apporter mon appui. Je voudrais faire quelques observations au sujet des propos des députés d'en face. Essentiellement, ils prétendent que le gouvernement a négligé les pêches. Or, si les actes parlent plus fort que les paroles, nous avons, depuis deux ou trois ans, relevé le niveau des pêches.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Davis: Nous avons assurément adopté plus de mesures législatives sur les pêches qu'au cours de plusieurs autres législatures. En outre, nous avons adopté plusieurs mesures importantes sur la pollution, en d'autres termes, sur l'habitat de la faune marine. Je rappellerai quelques-unes de ces mesures aux députés d'en face. Par notre intervention sur le marché, nous avons fait monter les prix du poisson que le Canada exporte. Les pêcheurs touchent actuellement pour leurs produits, et de loin, le prix le plus élevé qui ait été enregistré au cours de l'histoire du pays. Voilà le numéro 1.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Davis: Par ailleurs, nous avons dressé autour de nos côtes une carte des pêches du Canada et nous sommes en train d'éliminer graduellement les activités d'un certain nombre de pays dont les flotilles de pêche évoluent depuis des siècles au large de nos côtes, notamment des côtes de l'Atlantique. A mon avis, c'est là une réussite appréciable.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Davis: D'autre part, il se trouve que, pour la première fois dans l'histoire de la pêche—et je songe ici notamment à l'Atlantique-Nord, bien que cela soit valable aussi pour le littoral du Pacifique—nous sommes en train de mettre au point des quotas qui pourront s'appliquer pour un temps indéterminé, des quotas concernant la prise totale, et qui seront respectés par les pays pratiquant la pêche dans la partie ouest de l'Atlantique. Au sein de ces quotas globaux, nous déterminerons aussi des quotas nationaux. Rien ne saurait mieux assurer le revenu des pêcheurs.

Je suis le premier à reconnaître que nous nous heurtons à des problèmes en ce qui concerne certaines catégories de poissons, particulièrement sur la côte ouest. Nous ferons tout notre possible pour mettre un terme à la régression des prises de nos pêcheurs côtiers. C'est là un problème qui est absolument prioritaire et que le gouvernement doit continuer à étudier. C'en est un que le nouveau ministère de l'Environnement doit placer en tête de tous les problèmes auxquels il doit faire face et notre organisme, je crois reflétera cette attitude.

M. Yewchuk: Le ministre me permettra-t-il une question? Le ministre a dit que grâce à l'action de son ministère on a pu relever le prix du poisson. Sait-il que les pêcheurs du lac La Biche obtiennent moins pour leur poisson depuis la mise en place de l'office de commercialisation?

L'hon. M. Davis: C'est faux. Quand nous avons établi l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce les prix étaient à peu près les mêmes que 20 ans plus tôt. Au cours de la première année, nous avons réussi à relever les prix de plus de 33 p. 100. La même chose s'est produite dans le cas de l'Office canadien du poisson salé sur la côte est. Autrement dit, le prix payé aux pêcheurs a connu une hausse marquée. En outre, ces derniers ont pu connaître à l'avance le prix qu'ils toucheraient et ils sont maintenant en bien meilleure posture que jamais auparavant.